

L'adulte et accompagnateur, incluant les entraîneur-e-s, les officiel-le-s, les missionnaires et tout accompagnateurs doit, avant tout, être conscient-e de l'importance de son rôle et de la grande influence qu'il ou elle a sur les participantes ou les participants. Il ou elle doit assumer une mission auprès de celles-ci et de ceux-ci et se montrer digne de cette responsabilité. Il ou elle doit s'attacher davantage au bien-être et aux intérêts des participantes et participants plutôt qu'à leurs résultats. Il ou elle ne doit pas considérer le sport et le loisir comme une fin en soi, mais comme un outil d'éducation.

Afin d'accomplir sa tâche avec succès, l'entraîneur-e ou tout adulte et accompagnateur doit :

Sécurité physique et santé des participantes et des participants

- S'assurer que les sites d'entraînements, de compétitions ou d'activités sont sécuritaires en tout temps.
- Être prête ou prêt à intervenir rapidement et de façon appropriée en cas d'urgence.
- Éviter de mettre les participantes et les participants dans des situations présentant des risques inutiles ou non adaptées à leur niveau.
- Chercher à préserver la santé, la sécurité, l'intégrité et le bien-être présent ou futur des participantes et des participants.
- Obtenir une autorisation parentale pour conduire une participante ou un participant mineur vers ou au retour d'une pratique, d'une compétition ou d'une activité.

Entraîner de façon responsable

- Utiliser judicieusement l'autorité associée à sa position et prendre des décisions qui sont dans le meilleur intérêt des participantes et des participants.
- Favoriser le développement de l'estime de soi des participantes et des participants.
- Éviter de tirer un avantage personnel d'une situation ou d'une décision.
- Connaître ses limites sur le plan des connaissances/compétences au moment de prendre des décisions, de donner des consignes ou d'agir.
- Honorer les engagements, la parole donnée et les objectifs sur lesquels il ou elle y a eu entente.
- Maintenir la confidentialité et le caractère privé des informations personnelles et les utiliser de façon appropriée.
- Utiliser les réseaux sociaux, l'internet et les autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse des collègues, des entraîneur-e-s et des dirigeant-e-s, et ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre.
- S'abstenir de toute consommation de boisson alcoolique ou de drogue dans l'exercice de ses fonctions et sensibiliser ses athlètes aux problèmes liés à la consommation de ces produits ainsi qu'au dopage sportif.
- S'assurer que chacun soit traité avec respect et équité.
- Être intègre dans les rapports avec les autres
- Éviter les situations qui peuvent affecter l'objectivité, l'impartialité ou l'intégrité des fonctions d'entraîneur-e et d'entraîneur.
- S'abstenir de tout comportement constituant de l'abus, du harcèlement de la négligence et de la violence, ou de toute relation inappropriée avec une participante ou un participant.

- De façon générale, l'ensemble des activités doit être planifié de façon à ce qu'un-e entraîneur-e ne soit jamais seul dans un lieu privé fermé en compagnie d'une participante ou d'un participant, ou d'une personne impliquée dans le milieu. Ce lieu peut être réel (local, chambre, vestiaire, voiture) ou virtuel (messagerie, réseau social)

Respect

- S'assurer que chacun-e soit traité-e de façon égale, peu importe l'âge, l'ascendance, la couleur, la race, la citoyenneté, l'origine ethnique, le lieu d'origine, la langue, la croyance, la religion, le potentiel athlétique, le handicap, la situation familiale, l'état matrimonial, l'identité de genre, l'expression de genre, le sexe ou l'orientation sexuelle.
- Préserver la dignité de chaque personne lors des interactions avec les autres.
- Respecter les principes, règles ou politiques en vigueur.

Honneur du sport

- Observer et faire observer tous les règlements de façon stricte.
- Vouloir se mesurer à un-e adversaire dans l'équité.
- Maintenir sa dignité en toutes circonstances et faire preuve de contrôle de soi.
- Respecter les officiel-e-s et accepter leurs décisions sans douter de leur intégrité.

L'officiel-le ou tout adulte et accompagnateur doit:

- Protéger l'intégrité de la compétition et de la sécurité des participantes et des participants.
- Connaître les règlements et leur interprétation et se conformer aux règles énoncées.
- Appliquer les règlements avec objectivité et impartialité, de façon équitable et avec discernement.
- Communiquer de manière respectueuse avec les participantes et les participants.
- Être en état physique et mental pour remplir la tâche envisagée.
- Éviter de s'imposer outre mesure de manière à se mettre en évidence au détriment des participantes et des participants.
- Planifier l'ensemble des activités de façon à ce qu'un-e officiel-le ne soit jamais seul-e dans un lieu privé fermé en compagnie d'une participante ou d'un participant, ou d'une personne impliquée dans le milieu. Ce lieu peut être réel (local, chambre, vestiaire, voiture) ou virtuel (messagerie, réseau social).

Plus particulièrement :

- Les communications électroniques entre une participante ou un participant et tout adulte ou accompagnateur doivent inclure les parents de la participante ou du participant si elle ou il ou elle est âgé-e de moins de 18 ans.
- Les envois électroniques de groupe doivent être privilégiés aux messages privés.
- Tous et toutes doivent demander la présence d'un autre adulte lorsqu'une participante ou un participant le visite à son bureau ou à son local.
- Les adultes et accompagnateurs ne doivent pas conduire les participantes ou les participants de moins de 18 ans vers ou de retour d'une activité (pratique, partie, compétition ou autre) sans avoir le consentement de leurs parents. Elle ou il doit obtenir une autorisation parentale pour tous cas d'exception.
- Lors de voyages impliquant de découcher, tous et toutes doivent s'assurer que les chaperons restent dans une pièce voisine aux chambres des participantes et des participants.
- Tous et toutes doivent limiter les visites dans les chambres aux visiteurs du même sexe.

- Tous et toutes doivent s'assurer que la vérification des chambres est faite par des adultes formés et préférablement de paires mixtes.
- Tous doivent prendre connaissance des lignes de conduite offertes sur le site SportBienetre.ca.
- Tous et toutes doivent utiliser les réseaux sociaux, internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse, ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre.
- S'abstenir de toute consommation de boisson alcoolique ou de drogue dans l'exercice de ses fonctions.
- S'assurer que chacun soit traité avec respect et équité.

Dans le cadre d'une Finale des Jeux du Québec :

- Les intervenant.e.s adultes (entraîneur.es, accompagnateurs.trices et missionnaires) doivent dormir au site d'hébergement de leur délégation et être présent-e-s avec celle-ci en tout temps, du départ jusqu'au retour en région.
- Les chaperons dorment dans les mêmes salles de classe que les athlètes.
- Dans les lieux d'hébergement, les salles de classe peuvent être mixtes.
- Le personnel d'encadrement s'assure d'être remplacé s'il y a consommation d'alcool.

ANNEXE A - CODE DE CONDUITE DE L'ATHLÈTE ET DU PARENT

Comme pour les adultes et accompagnateurs, chaque athlète inscrit sur la plateforme doit prendre connaissance et signer le Code de conduite suivant :

Athlète

Pour bénéficier de façon optimale de la pratique du sport ou du loisir, l'athlète, la participante ou le participant doit avoir une attitude et un comportement qui découlent du plus pur esprit sportif ou de camaraderie.

L'important n'est pas de gagner ou de perdre, mais bien la manière dont elle ou il pratique la discipline sportive ou de loisir.

Elle ou il ne doit jamais perdre de vue qu'il s'agit d'un jeu. Pour obtenir le maximum de plaisir, tout athlète, participante ou tout participant devra :

- Jouer pour s'amuser en se rappelant que la pratique du sport ou du loisir n'est pas une fin, mais un moyen.
- Observer rigoureusement les règles du jeu et la charte de l'esprit sportif qui stipule que :
 1. Faire preuve d'esprit sportif, c'est d'abord et avant tout observer strictement tous les règlements; c'est ne jamais chercher à commettre délibérément une faute.
 2. Faire preuve d'esprit sportif, c'est respecter l'officiel·le. La présence d'officiel·le-s ou d'arbitres s'avère essentielle à la tenue de toute compétition. L'officiel·le a un rôle difficile et ingrat à jouer. Elle ou Il mérite le respect de tous.
 3. Faire preuve d'esprit sportif, c'est accepter toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité.
 4. Faire preuve d'esprit sportif, c'est reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.
 5. Faire preuve d'esprit sportif, c'est accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser l'adversaire.
 6. Faire preuve d'esprit sportif, c'est savoir reconnaître les bons coups et les bonnes performances de l'adversaire.
 7. Faire preuve d'esprit sportif, c'est vouloir se mesurer à un opposant ou à une opposante dans l'équité. C'est compter sur son seul talent et ses habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.
 8. Faire preuve d'esprit sportif, c'est refuser de gagner par des moyens illégaux et par la tricherie.
 9. Faire preuve d'esprit sportif, pour l'officiel·le, c'est bien connaître tous les règlements et les appliquer avec impartialité.
 10. Faire preuve d'esprit sportif, c'est garder sa dignité en toutes circonstances; c'est démontrer que l'on a la maîtrise de soi. C'est refuser que la violence physique ou verbale prenne le dessus sur nous.
- Accepter et respecter en tout temps les décisions des officiel·le-s.
- Respecter en tout temps les officiel·le-s, les adversaires et leurs partisan·te-s qui ne doivent pas devenir des ennemis.
- Toujours rester maître de soi.
- Avoir une conduite exemplaire sur et hors plateaux en utilisant un langage sans injure, expression vulgaire ou blasphème.
- Respecter son entraîneur·e et ses dirigeant·e-s et suivre leurs directives lorsque celles-ci ne sont pas contraires à son bien-être.
- Engager toutes ses forces dans le jeu en évitant le découragement dans l'échec et la vanité dans la victoire.

- Respecter le bien d'autrui et éviter tout vol ou acte de vandalisme.
- Refuser et ne pas tolérer l'usage de drogues, de médicaments ou de quelconque stimulant dans le but d'améliorer la performance.
- Savoir qu'aucun comportement d'abus, de harcèlement, de négligence, de violence ou tout comportement inapproprié n'est toléré, et signaler sans délai à l'entraîneur·e ou à une personne en situation d'autorité tout acte de cet ordre commis à l'endroit d'une autre personne ou à son propre égard.
- Prendre connaissance de la section « athlète » de la plateforme [SportBienetre.ca](https://sportbienetre.ca).
- Utiliser les réseaux sociaux, l'internet et les autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse des collègues, entraîneur·e-s et dirigeant·e-s, ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre.
- S'assurer que chacun·e soit traité·e avec respect et équité.

Parent

Les parents soucieux du développement de leur enfant doivent s'intéresser à leur mieux-être et connaître les valeurs éducatives véhiculées par le sport ou le loisir pratiqué. Ils doivent donc collaborer à l'utilisation de la pratique sportive ou du loisir comme moyen d'éducation et d'expression pour que leur enfant en retire des effets bénéfiques. Pour bien s'acquitter de leurs devoirs, les parents doivent adopter les comportements suivants :

- Démontrer du respect envers les entraîneur·e-s, les dirigeant·e-s et les officiel·le-s.
- Avoir une bonne conduite et utiliser un langage approprié.
- Éviter toute violence verbale envers les participantes et les participants et appuyer tous les efforts déployés en ce sens.
- Ne jamais oublier que leur enfant joue dans un sport ou participe à une activité de loisir pour son propre plaisir, pas pour celui de ses parents.
- Encourager leur enfant au respect de la charte de l'esprit sportif détaillée dans le *Code de conduite de l'athlète/participant·e*, des règles du jeu ou des règles de régie interne de son équipe ou du programme.
- Reconnaître les bonnes performances de leur enfant comme celles des participantes et des participants adverses.
- Aider leur enfant à chercher à améliorer ses habiletés et à développer son esprit sportif ou de camaraderie.
- Apprendre à leur enfant qu'un effort honnête vaut tout autant que la victoire.
- Juger objectivement les possibilités de leur enfant et éviter les projections.
- Aider leur enfant à choisir une ou des activités selon ses goûts.
- Ne jamais tourner en ridicule un enfant parce qu'il ou elle a commis une faute ou qu'il ou elle a perdu le match.
- Encourager leur enfant par leur exemple à respecter les règlements et à résoudre les conflits sans agressivité ni violence.
- Prendre connaissance des lignes de conduite offertes sur le site [SportBienetre.ca](https://sportbienetre.ca).
- Utiliser les réseaux sociaux, internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse des collègues, entraîneur·e-s et dirigeant·e-s, ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre.
- S'assurer que chacun·e soit traité·e avec respect et équité.